

LA LETTRE

POLICE TERRITORIALE

et sécurité urbaine

Juin 2013



WWW.SDPM.NET



Mes chers camarades,

L'activité du syndicat est intense et elle ne permet pas de tout insérer dans notre revue qui est distribuée à tous les adhérents, mais aussi à tous les postes de police.

Aussi, nous mettons en place cette lettre, pour garder le lien avec les adhérents et les Policiers Municipaux en général, et vous tenir informé de l'actualité du syndicat.

Cette lettre sera publiée sur notre site et envoyée par newsletter aux adhérents et aux postes recensés.

Si vous souhaitez la recevoir, il suffit de s'inscrire à la newsletter de notre site, www.sdpm.net, si vous n'êtes pas adhérent du SDPM.

Mes chers camarades, je vous souhaite un très bon été, et de prendre du repos car l'année qui va suivre sera éprouvante pour beaucoup d'entre-nous : nous allons rentrer en campagne ! les Maires feront beaucoup de promesses, et le SDPM a décidé de se placer au centre du débat, en imposant aux Maires le projet sécurité. Ensuite, il ne faudra pas chômer pour leur rappeler leurs promesses.

Mais vous savez au combien nous sommes déterminés au SDPM.

L'été, il y en aura peu pour le SDPM : malgré les vacances, nous allons traiter tous les dossiers contentieux qui étaient pendants devant les Tribunaux administratifs afin d'être parfaitement à jour à la rentrée.

Je vous parlerai brièvement de notre Congrès qui a eu lieu le 24 mai dernier à Gonesse et qui fut un véritable succès. Mais nous y reviendrons dans notre prochaine revue, à la rentrée.

Mes chers amis, je vous souhaite un très bon été.

Le Président du SDPM
Cédric MICHEL



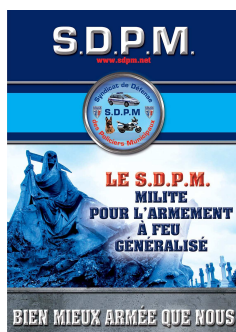
Photo d'exemple

10% de remise sur tous les produits de notre partenaire www.hollinsigne.net

sur présentation de la carte d'adhérent du SDPM en cours de validité ou l'envoi de sa copie.

SOMMAIRE

- 1 *Edito*
- 3 *Le congrès (extrait, reportage complet dans notre prochaine revue)*
- 9 *Le SDPM fait démenteler la garde urbaine des Sables d'Olonne*
- 11 *Branne : LE SDPM fait supprimer le policier rural*
- 12 *Lobbying du SDPM : le SDPM à l'Assemblée Nationale*
- 13 *Propreté et pouvoirs de police des Maires*
- 14 *Affaire du Ministre DELAUNAY et de son chien mordant un PM : le SDPM défend l'agent et s'oppose au Ministre*
- 15 *Le SDPM met la pression sur l'UMP*
- 16 *Lettre à l'UMP*
- 17 *Réponse de Jean-François COPE*
- 18 *Félicitations à divers actes de bravoures de Policiers Municipaux*
- 20 *Adhésion*
- 21 *Mention légale / Orphéopolis*
- 22 *Ecole de Self-Défense et de Technique Policières « Système Gust » de David Marini.*



LE CONGRES

Vidéosurveillance Infos

Réussir au mieux ses projets avec des informations fiables et des débats constructifs

Le 1er Congrès National de la Police Territoriale a connu un vrai succès



Le 24 mai 2013, le Syndicat de défense des policiers municipaux (SDPM) organisait le 1er Congrès National de la Police Territoriale à Gonesse, dans le Val d'Oise. Un coup d'essai qui s'est transformé en coup de maître. Résumé de quelques échanges de qualité entre les intervenants, la salle et les acteurs syndicaux.



Initié par le SDPM, le 1er Congrès National de la Police Territoriale, qui s'est déroulé à Gonesse (95) le vendredi 24 mai 2013, a accueilli plus de 230 participants.

Tous ont apprécié la diversité des débats avec les personnalités et les professionnels. La presse était présente et le débat était animé par Laurie Cholewa, journaliste d'actualité dont le dynamisme fut particulièrement apprécié.

Jean-Pierre Blazy, Député-Maire PS de Gonesse et Rapporteur du Budget Police/Sécurité à l'Assemblée Nationale.

Jean-Pierre Blazy, Député-Maire de Gonesse et Rapporteur du Budget Police/Sécurité à l'Assemblée Nationale a accueilli ce premier congrès dans un esprit de démocratie républicaine, où les divers courants de pensées étaient représentés. Il a ouvert la journée en retraçant l'utilité de la Police Municipale et soulignant la volonté gouvernementale de faire preuve de pragmatisme en la matière. Jean-Pierre Blazy a rappelé le principe de "prévention-sanction" indispensable dans une société équilibrée et le fait que "les" Polices Municipales doivent travailler dans la plénitude de leurs compétences, en complémentarité avec les forces de l'Etat.

Concernant l'armement, le Député-Maire a indiqué que la position du Gouvernement était qu'il appartenait aux Maires de décider librement d'armer ou non leur service de Police Municipale, soulignant que la situation évoluait dans le Val d'Oise où la Préfecture ne refuserait plus, a priori, de demandes d'armement, évoquant à ce sujet les fortes actions du SDPM. Il a également annoncé la probable publication prochaine d'un décret concernant l'usage de tonfas et matraques télescopiques.

Le Député-Maire a également indiqué le passage inéluctable de la Police Municipale en Police Territoriale, évoquant notamment la proposition de Loi du Sénat à ce sujet. Une proposition vide de sens pour le SDPM qui considère que, finalement, ce passage ne servait qu'à accueillir les garde-champêtres dans une corporation qui allait simplement changer de nom.

Pour conclure, Jean-Pierre Blazy a affirmé la publication prochaine d'une circulaire sur les missions de la Police Municipale, comme l'avait demandé le SDPM suite à divers scandales. Le Député-Maire a rappelé que cette mission était menée par le Préfet Jean-Louis Blanchou qui était désormais l'interlocuteur officiel représentant le ministère de l'Intérieur pour la Police Municipale et recevait les divers représentants dans un esprit démocratique.

Jean-Pierre Blazy a été remercié et applaudi pour son accueil chaleureux et la mise à disposition de ses services. Il a, à nouveau, précisé que sa démarche s'inscrivait dans un débat global républicain et démocratique, souhaité également par le Gouvernement et la majorité auquel il appartient. Il a précisé que ce débat était ouvert et que personne n'en avait l'exclusivité. Il a annoncé que le Préfet Blanchou continuerait à travailler sur la question et demandera à recevoir de nouveau le SDPM très prochainement.



M. Jean-Paul Garraud, Procureur Général, Secrétaire National de l'UMP, délégué à la Justice, Conseiller Régional

d'Aquitaine,

En sa qualité de Secrétaire National de l'UMP à la Justice, Jean-Paul Garraud a ensuite pris la parole pour présenter le projet de Police Territoriale. Il a rappelé qu'il a travaillé ce projet depuis 2010 avec le SDPM et son Président, Cédric Michel, qui peuvent légitimement en réclamer la paternité. Le Procureur général a d'ailleurs souligné les rôles que chacun pouvaient avoir au sein de son parti, et leurs réelles actions.

Jean-Paul Garraud a souligné toute la détermination du SDPM depuis plusieurs années déjà, et le fait que l'avenir de la Police Municipale devait passer par la Police Territoriale. Il a longuement insisté sur les problématiques de formation et de recrutement. Le recrutement doit être sain, une école – qui pourrait se décliner en plusieurs centres – doit être créée, ainsi qu'un véritable examen final de formation. Dès lors, la question de l'armement ne poserait plus aucun problème.

Le Secrétaire National de l'UMP affirme que l'armement de la Police Municipale doit être la règle et le non armement une exception dûment motivée. Répondant à des questions du public, il a indiqué que dès lors que le Maire prenait la décision de ne pas armer sa Police Municipale, de manière motivée, sa responsabilité devrait pouvoir être engagée devant les Tribunaux en cas d'accident.



Jean-Paul Garraud a développé ce projet en évoquant les compétences des policiers municipaux qui doivent sensiblement évoluer. Les services doivent se généraliser à l'échelon local (municipal et intercommunal), les missions de la Police Territoriale (doctrine d'emploi) doivent être clarifiées. Selon lui, la voie publique, la sécurité au quotidien doit être confiée à la véritable police de proximité, la Police Municipale et les affaires de plus grande importance à la Police Judiciaire aux forces d'état, dans une logique de réforme en services spécialisés.

Sur le volet social, le Procureur Général a affirmé que les Policiers Municipaux devaient être reconnus à leur juste valeur. Il a regretté le manque de "pragmatisme" de certaines communes qui ont désarmé leur Police Municipale ou réorienté leurs missions, estimant que la Police Municipale était un acteur essentiel dans la sécurité publique. En sa qualité de magistrat, Jean-Paul Garraud est très attentif à la réalité de la collaboration Police Municipale/Police d'Etat-Gendarmerie/Justice. Une position particulièrement apprécié par Les Policiers Municipaux .



Nicolas Dhuicq, Député-Maire UMP de Brienne-le-Château

Nicolas Dhuicq, Député-Maire UMP de Brienne-le-Château, a longuement pris la parole pour développer son projet de Police intercommunale armée, sur sa circonscription rejoignant les positions du Magistrat et Secrétaire National Jean-paul Garraud.

De Jack Allais à Philippe Steens

Jack Allais, Commandant de Police Honoraire et Syndicaliste depuis plus de 15 ans, a indiqué que le schéma de Police Territoriale rejoignait parfaitement le concept de "coproduction de sécurité". Avec force, il a soutenu la nécessité d'une bonne formation dispensée dans une école dédiée et de l'armement des policiers municipaux.

Bertrand Percie du Sert, adjoint délégué à la Sécurité de Levallois-Perret, a souhaité réagir aux propos des intervenants, soulignant l'irresponsabilité des élus qui ne souhaitaient pas armer leurs Policiers Municipaux.



Alda Pereira-Lemaître, élue PRG à Noisy-Le-Sec et ancienne Maire PS

Alda Pereira-Lemaître, élue PRG à Noisy-Le-Sec et ancienne Maire, a exprimé toutes les difficultés d'être

Maire, et a rappelé avoir été scandalisée par l'attitude irresponsable d'élus de gauche en matière de sécurité. Elle s'est montrée en phase avec le discours du Magistrat Jean-Paul Garraud, rappelant que la Gauche devait faire un travail sur elle-même, et balayer l'idéologie.



Fournisseur d'Uniformes

Didier BOUTHORS

FROHMAN UNIFORMES

06.35.02.44.54

5 bis allée des tilleuls, ZAC d'Augny
Parc Aravis 57130 JOUY AUX ARCHES

Après une brève présentation de l'Association nationale des villes vidéoprotégées (AN2V), Dominique Legrand, Président de l'AN2V, a exposé tous les bienfaits de la vidéoprotection, rappelant que la vidéosurveillance n'était pas une injure. Il a plaidé pour que les communes fassent l'effort d'investir dans les nouvelles technologies, regrettant souvent les équipements obsolètes qui freinent notamment la réussite d'enquêtes judiciaires. Enfin, plus globalement, Dominique Legrand a plaidé pour une société plus sécurisée et donc plus paisible.

Philippe Steens, du Syndicat indépendant de la police municipale (SIPM), a pris la parole sur les sujets de l'Ecole et du Volet Social, rejoignant les positions du SDPM et des autres représentants syndicaux, et des représentants européens.

Malgré une pluie battante, l'après-midi a été animée par des démonstrations professionnelles très spectaculaires.

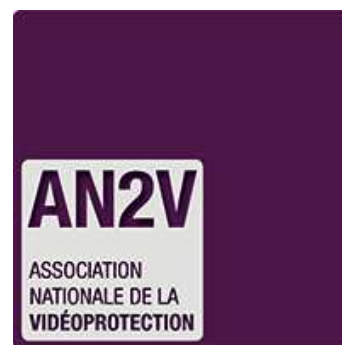
Les Maîtres-Chiens de l'association cynotechnique CYNO-PRO-PM, dirigée par David METZ, ont montré tout leur talent. Tandis que David Marini, représentant français de l'International Police Training System (IPTS) et fondateur de l'école "Systeme Gust" (GTPI et Self Défense) ont ébloui le public et les professionnels de la sécurité qui se sont même, pour certains, prêtés au jeu.

Lundi 3 Juin 2013
Evelyne Guitard

www.videosurveillance-infos.com



Jean-Paul GARRAUD – Laurie CHOLEWA et Cédric MICHEL



Un après de chien... très applaudi !





David Marini, David Camara et William Cabassut. (Photo J.-R. V.)

Vendredi 24 mai dernier s'est tenu le 1er Congrès de la police territoriale, à Gonesse (95), organisé par le Syndicat de la police municipale (SDPM), dont le président Cédric Michel a invité l'École de self-défense de Biganos, dirigée par David Marini. C'est donc à trois qu'ils sont montés près de la capitale, David Marini, David Camara et William Cabassut, moniteurs Système Gust, pour une démonstration de gestes techniques professionnels en intervention (GTPI) et de self-défense.

David Marini étant monté comme conseiller technique et ses deux moniteurs ont partagé leurs démonstrations avec une équipe cynophile de la police municipale. « Ce fut un grand succès pour notre école de self-défense, près de 230 personnes étaient présentes lors de ce congrès, des retours très positifs nous sont parvenus », précise David.

De plus l'Académie David Marini, organise le samedi 22 juin, un stage de self-défense dont la totalité de l'argent sera reversée à Magie à l'hôpital, association qui a pour objectif de dédramatiser les séjours des enfants au sein des hôpitaux par des tours de magie et dont la marraine est Laure Manaudou.

Pour toutes informations et inscriptions : secretaire.gust@gmail.com ou tél. 06 59 34 71 69.

[www.sudouest.fr]

eBicia



Notre Président a été interviewé en direct sur France 3 12/13, dans le cadre d'un sujet sur notre congrès.



Orpheopolis



Desmarez s.a.



Le SDPM a fait démenteler la « Garde Urbaine » !



Jeudi 4 avril 2013

Ouest-France : L'existence De La Garde Urbaine Contestée



Journal Ouest-France du jeudi 4 avril 2013
Edition : La Roche sur Yon - Rubriques : Vie en ville

Le syndicat de défense des policiers municipaux ne désarme pas. Il porte l'affaire en justice.

L'été dernier, le syndicat de défense des policiers municipaux (SDPM) avait demandé au préfet de procéder au démantèlement de la garde urbaine des Sables-d'Olonne. Dès lors que c'est « **un service dont les agents sont équipés de tenues similaires aux policiers municipaux et qui assure les missions de police municipale** ».

Arguments rejetés par le maire (notre édition du 30 août). Louis Guédon rappelait alors que « **les gardes urbains portent une chemisette blanche avec le logo de la ville** », différente de la tenue des policiers municipaux, et que leurs missions ne relèvent « **pas de la sécurité publique** » mais se limitent à « **l'ilotage, le renseignement et l'application des arrêtés municipaux notamment en matière de stationnement** ».

Sa requête n'ayant pas abouti, le SDPM a décidé de passer à l'étape suivante, bien décidé à « **aller jusqu'au bout** », précise Cédric Michel, président national du syndicat.

Mercredi, une plainte a été transmise au procureur de la République du tribunal des Sables-d'Olonne pour « **immixtion dans une fonction sans titre** ».

Le syndicat a également engagé deux recours administratifs. L'un auprès du ministère de l'Intérieur, considérant qu'il y avait « **faute de l'État** » à ne pas avoir procédé au démantèlement de la garde urbaine.

L'autre auprès de la mairie des Sables pour avoir mis en place une « **vraie-fausse police municipale** ». Il réclame 100 000 € à chacun.

www.ouest-france.fr



A gauche, l'ancienne tenue. A droite, la nouvelle que les Sablais découvriront lundi dans les rues.

La polémique avec le **syndicat de défense des policiers municipaux** se traduit par un changement d'appellation et de tenue. Les missions, par contre, restent inchangées.

« **En signe d'apaisement** », commente Serge Ravon, l'adjoint à la sécurité du domaine public, la garde urbaine change de nom et de tenue. C'était l'un des griefs retenus par le syndicat de défense des policiers municipaux dans sa plainte déposée contre la Ville : une tenue similaire à celle des policiers municipaux. Dès la fin de l'année dernière, la municipalité avait décidé d'y remédier. Déjà, la bande bleue sur le polo, incriminée par le syndicat, avait été supprimée. Là, on fait tout pour qu'il n'y ait plus de confusion possible. Le polo uni, de couleur bleu ciel, portera sur une manche le logo de la Ville ; sur l'autre seront inscrites les lettres ASVP. Comme agent de surveillance de la voie publique. Les quatre lettres figureront sur le devant et l'arrière du polo.

Autre nouveauté : deux agents qui ont passé l'examen de policier municipal porteront, eux, une tenue de policier municipal, tout en effectuant les mêmes missions que leurs collègues.

Agent de surveillance de la voie publique, c'est la définition qui figurait en 1992 dans le texte officialisant la création de la garde urbaine. « **Deux ans avant la naissance des polices municipales** », fait remarquer Serge Ravon.

La garde urbaine sablaise n'avait jamais posé problème jusqu'à l'an dernier et le coup de sang du syndicat de défense des policiers municipaux qui la définissait comme un « **ersatz de police municipale en toute illégalité** ». Si la ville des Sables « **a fait un geste** » sur la tenue, pas question de revenir sur les missions des ASVP. Elles restent identiques à celles des gardes urbains.

Contrairement à ce que prétend le syndicat, elles n'interfèrent pas avec celles des policiers municipaux, soutient Serge Ravon : « **Ils ne régulent pas la circulation. Ce qu'ils peuvent être amenés à faire, par contre, c'est réguler un flux de personnes lors d'une manifestation sportive ou culturelle.** » Idem pour ce qui relèverait de la sécurité sur la voie publique : « **Nos agents ne font que de la prévention, aux entrées et sorties des écoles et en portant assistance aux personnes âgées ou handicapées.** »

Leurs autres attributions concernent le respect des règles de stationnement, la constatation de dégradations, de nuisances ou d'atteinte à la propreté des rues, l'aide à la personne (informer sur les démarches administratives...), la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, les objets trouvés, les chiens errants, l'assistance sur les marchés de plein air.

www.ouest-france.fr

REPONSE AU MAIRE DES SABLES D'OLONNE :

Ce n'est pas un "signe d'apaisement", c'est l'application de la Loi. Et cette application sera vérifiée.

Le SDPM.



BRANNE

Mardi 26 février 2013

Branne (33) : Le SDPM Obtient La Fin De La Pseudo-Police Rurale



Liberté - Égalité - Fraternité

14 février 2013

Branne, le

Monsieur le Sous-Préfet
Sous-Préfecture de Libourne
44 rue Thiers



Monsieur le Sous-Préfet,

Suite à votre courrier du 07 février dernier concernant notre absence de réponse à votre demande de présentation de l'agrément de Mr Jean-Michel Baylet,

J'ai le regret de vous informer des faits suivants :

Nous avons sollicité cet agrément auprès de Mr le Procureur en date du 13 Août 2008 (courrier ci-joint).

Nous n'avons pas eu communication de l'agrément et Monsieur Jean-Michel Baylet a reçu son assermentation en date du 17 novembre 2008, à la suite de quoi nous avons cru de bonne foi que les choses étaient en règle.

Dès votre courrier de décembre nous avons sollicité les services de Mr Le Procureur pour nous fournir la pièce justifiant de son agrément.

A ce jour nous n'avons pas de réponse et je ne puis donc vous fournir cette pièce.

Je vous informe que nous avons introduit auprès de Mr Le Procureur une demande d'agrément afin que Mr Baylet soit assermenté comme Agent de surveillance des voies publiques. La Gendarmerie de Branne vient à ce sujet d'être saisie d'une enquête de moralité : les choses sont donc en cours de régularisation.

Dans cette attente Mr Baylet ne porte plus les insignes de Police Rurale et sa voiture de service n'a plus de gyrophare ni de logo de police sur les portières.

Espérant avoir répondu à vos attentes,

Je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Très cordialement

Le Maire,

Serge MORIN



ASSEMBLEE NATIONALE

14ème législature

Question N°18909	de M. Alain MARTY (UMP - Moselle)	Question Ecrite
---------------------	--------------------------------------	--------------------

Question Publiée au JO le 19/02/2013 page 1752

M. Alain MARTY attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur son intention de redéfinir les missions des agents de police municipale. Ces derniers sont inquiets en ce qui concerne la lutte contre l'insécurité sur la voie publique, dont ils assurent les deux tiers. Ils craignent en effet la recrudescence des agressions, non seulement par manque de moyens de protection et d'effectifs, mais également en raison de la redéfinition de leur mission sécuritaire en médiation sociale. Il aimerait connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.



Eric STRAUMANN, Député du Haut-Rhin avec le SDPM

Votre question est créée sous l'index : 21-00051

Texte déposé :

M. Éric Straumann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le statut et la fonction des policiers municipaux. Dans le cadre d'une organisation optimale des polices municipales, on pourrait imaginer une répartition claire des compétences entre les services de police municipale et les forces de police d'Etat. Cela permettrait une réelle complémentarité alors qu'il existe aujourd'hui, soit une juxtaposition des missions, soit une disparition des missions de sécurité sur la voie publique dans certains territoires.

Pourquoi ne pas envisager également une professionnalisation du métier de policier municipal, par l'accroissement sensible des compétences de leur profession, découlant du point précédent ainsi que la création d'une véritable école de la police municipale sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur ?

La spécificité du métier pourrait, par ailleurs, être reconnue au travers de l'instauration d'élections professionnelles et de commissions administratives paritaires, la revalorisation des grilles indiciaires des cadres B et C, l'instauration obligatoire de l'indemnité spéciale de fonction et sa prise en considération dans le calcul de la retraite des policiers municipaux, la bonification de l'ancienneté par l'obtention d'une annuité par tranche de 5 années (à l'instar des autres corps de sécurité publique), le port systématique d'armes de 4ème catégorie, la fourniture obligatoire des gilets pare-balle, la création d'une école nationale de formation de la police municipale et, enfin, l'attribution d'une médaille de la police municipale.

Cette réforme n'aurait pas pour objet de se substituer aux services de police et de gendarmerie nationales qui font un travail remarquable, **mais pourrait donner naissance à la Police Territoriale**. Aussi, il lui demande bien vouloir lui faire part de la suite qu'il entend donner aux propositions sus-énumérées qui visent à définir un cadre statutaire, structurel et organisationnel pérenne de la police municipale, dans l'intérêt de tous.

PROPRETE



Question N° : 5084

Question publiée au JO le : 25/09/2012 page : 5203

Réponse publiée au JO le : 05/02/2013 page : 1324

Texte de la question

Sa question écrite du 22 mai 2012 n'ayant pas obtenu de réponse sous la précédente législature, Mme Marie-Jo Zimmermann rappelle à Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie le cas où un particulier dépose sur un terrain qui lui appartient une voiture à l'état d'épave ou des objets divers mis au rebut. Elle lui demande si un riverain peut engager une action devant les tribunaux pour obtenir l'enlèvement des objets et si oui, sur le fondement de quel article. Elle lui demande également si le maire a la possibilité juridique de mettre en demeure le propriétaire du terrain de procéder à l'enlèvement.

Texte de la réponse

Les objets accumulés sur un terrain privé, même s'il s'agit d'un véhicule hors d'usage, ne sont pas forcément des déchets au sens de l'article L 5412 du code de l'environnement. Cet article définit le déchet comme « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ». Le seul fait de détenir des objets divers sur son propre terrain que l'occupant soit propriétaire ou locataire, ne permet donc pas d'affirmer que la personne entend s'en défaire de façon définitive. Par ailleurs, il n'existe pas non plus d'obligation de se défaire de la plupart des objets qu'une personne peut détenir, même s'ils sont usagés, même s'il s'agit d'un véhicule hors d'usage ou considéré comme tel. En revanche, si l'accumulation d'objets divers sur une propriété constitue une atteinte à la salubrité publique, par exemple en provoquant des odeurs, en présentant un risque d'incendie ou de pollution des sols ou de l'eau ou en attirant des nuisibles, le maire peut, en application de l'article L 5413 du code de l'environnement, ordonner au détenteur de ces objets de s'en défaire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Au besoin, le maire peut aussi indiquer des solutions pour faire évacuer les encombrants. A défaut d'intervention du maire, le préfet peut se substituer à lui, conformément à l'article L 22151 (1°) du code général des collectivités territoriales. Par ailleurs, en l'absence de toute atteinte à la salubrité publique, l'enlèvement d'une épave se trouvant dans un lieu privé peut être sollicité par le bailleur des lieux, si l'occupant n'est que locataire. Certains règlements de copropriété interdisent en outre l'accumulation d'objets dans les jardins de lotissements. Il appartient alors au syndic de la copropriété de rappeler le règlement de copropriété à l'occupant des lieux. Enfin, les riverains peuvent se tourner vers les tribunaux de l'ordre judiciaire s'ils estiment que les dépôts en question leur occasionnent un trouble de voisinage.

LE SDPM S'OPPOSE A UN MINISTRE

**Le SDPM s'oppose à un Ministre et défend un
Policier Municipal de Bordeaux.**

L'EXPRESS

**Le chien de la ministre Michèle Delaunay accusé
d'avoir mordu un policier**

Par L'EXPRESS.fr, publié le 02/03/2013 à 17:44, mis à jour à 17:45

La ministre socialiste en charge des Personnes âgées dément et dénonce un "non-événement qui n'est pas à la hauteur de la situation du pays".



Michèle Delaunay
AFP PHOTO PIERRE VERDY

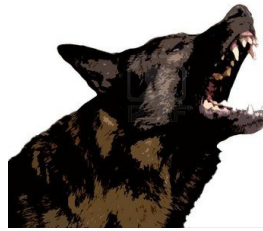
Une controverse qui ne manque pas de mordant! Le chien de la ministre socialiste en charge des Personnes âgées Michèle Delaunay a suscité une polémique à Bordeaux, après un article rapportant qu'il aurait mordu un policier municipal.

Le journal *Sud Ouest* a rapporté samedi matin un compte-rendu de police, remontant au 23 février, selon lequel, "l'agent 378 a salué verbalement une personne (la ministre, ndlr) et dans le même temps l'animal - un berger allemand - saute sur l'agent en le mordant au bras à deux reprises".

Le policier n'a pas été blessé et la ministre, qui est bordelaise, a démenti. "L'intention de cet événement provoqué est révélée par le fait que c'est un conseiller municipal de la majorité qui a averti le journal", a-t-elle déclaré au quotidien.

Un "non-événement"

Contacté par l'AFP, la ministre a regretté un "non-événement qui n'est pas à la hauteur de la situation du pays" et s'est dite "attristée et choquée que cette histoire qui n'en vaut pas la peine ait été relayée".



Dimanche 3 mars 2013

*Agressivité Du Chien De
La Ministre ?*

*Suite à l'affaire du chien
de la Ministre DELAUNAY
qui aurait mordu un*

*Policier Municipal de Bordeaux, le SDPM a collecté
des renseignements émanant d'administrés qui
indiqueraient que l'animal aurait pu être impliqué
par le passé dans d'autres incidents.*

*Le SDPM fournira ces renseignements émanant
d'administrés de Bordeaux, auprès des autorités si
l'attitude du Ministre persiste.*

Michèle Delaunay a réaffirmé que lorsque le policier municipal s'est approché d'elle sans raison apparente alors qu'elle se tenait sur le perron de sa porte, son chien "a aboyé et comme tout bon chien a défendu sa maîtresse et son perron" et qu'il a alors "effleuré" le bras du policier.

Selon elle, "le policier, qui tenait en main un type de talkie-walkie, ne peut apporter aucune preuve de la moindre agression de mon chien. Son vêtement ne présentait pas la moindre morsure et tout le problème repose sur ce terme employé", a-t-elle ajouté, assurant que son chien "n'est pas du tout agressif, au contraire".

"La campagne est ouverte"

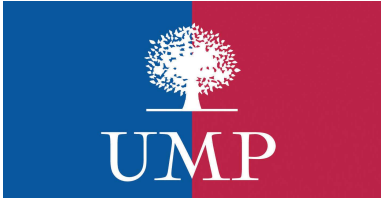
La ministre a renoncé à son mandat de députée socialiste à Bordeaux lorsqu'elle a été nommée ministre au sein du gouvernement de Jean-Marc Ayrault. Elle avait ravi la deuxième circonscription de la capitale girondine en 2007 à l'ex-Premier ministre Alain Juppé (UMP), qui est toujours maire de la ville.

"Je suis choquée qu'un conseiller municipal" de la majorité ait "signalé ce fait au journaliste" de *Sud Ouest*, "la campagne est en effet ouverte", a-t-elle regretté. Les élections municipales de 2014 à Bordeaux pourraient opposer son suppléant, le président PS de la communauté urbaine de Bordeaux Vincent Feltesse, à Alain Juppé.

"Les policiers municipaux ont dressé un rapport et restent fermes sur la version des faits", indique de son côté à l'AFP le **président du Syndicat de défense des policiers municipaux (SDPM), Cédric Michel**, qui souhaite des "excuses" de la part de la ministre.

LE SDPM met la pression

Autorité : Le SDPM Épingle L'UMP



Alors que Jean-François COPE avait proposé l'armement généralisé de la Police Municipale, lors du Bureau de l'UMP du 24 janvier 2013, cette volonté restera lettre morte.

En effet, il résulte de la convention sur l'autorité de l'UMP, que celle-ci préconise l'armement des services de Police Municipale, que si les Maires le juge nécessaire.

Par ailleurs, leurs propositions restent dérisoires en la matière.

Il est donc évident, qu'une fois encore, l'UMP, comme les autres partis, a plié devant les Maires qui sont peu enclins à vouloir assumer leurs responsabilités en la matière.



Le SDPM écrit donc au Président de l'UMP à ce sujet :

Le Bureau National, le 19 avril 2013.

Monsieur le Président,

Je viens par la présente vous exprimer toute ma déception à la lecture de votre fascicule d'avril 2013, en conclusion de votre convention sur l'autorité.

En effet, vous indiquez :

« Nous sommes favorables au développement des polices municipales armées partout où le maire estime que cela est nécessaire à la sécurité de ses concitoyens. » puis « si nécessaire, à armer les polices municipales ».

Finalement vous n'apportez rien de plus que ce qui n'existe déjà.

La plupart des Maires qui n'arment pas leur Police Municipale, estiment que cela n'est pas nécessaire, et ils n'ont donc aucune raison de changer d'avis.

Par ailleurs, cette position est en complet décalage avec les réalités du terrain :

Tous les agents de Police Municipale sont censés exercer les mêmes missions qui sont définies par le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code de la Sécurité intérieure, et divers autres textes ;

Le Maire est le responsable de la sécurité sur le territoire communal ;

Il est donc juridiquement invraisemblable que des Maires puissent décider librement de faire assurer ou non, des missions de sécurité à leurs agents, qui sont de par leur nature même, dangereuses.

S'agissant des implantations de la Police Municipale, dans des zones dangereuses ou non, justifiant l'armement, cet argument ne tient pas.

En effet, il n'est pas envisagé de désarmer les Gendarmes et les Policiers Nationaux, dans les zones rurales.

Pourtant sur la voie publique, les Policiers Municipaux font les mêmes interventions que les Militaires et Fonctionnaires d'Etat : ils encourent les mêmes risques.

D'ailleurs, je puis vous rappeler que selon la Cour des Comptes, il n'y a jamais plus de 5 000 policiers et gendarmes nationaux sur la voie publique à l'instant T.

Ce qui prouve, que la Police Municipale, dont le rôle est d'être visiblement présent sur l'espace public, et la première force d'intervention contre l'insécurité.

Il est particulièrement dommage que votre parti ne soit vraiment pas plus ambitieux à ce sujet. La Police Municipale, possède un potentiel formidable, mais que partiellement exploité, dans la lutte contre l'insécurité.

Vous savez, qu'aucun gouvernement ne pourra multiplier par 2, 5 ou 10 les effectifs de l'Etat en matière de sécurité, alors que l'on ne possède pas plus de 5 000 agents sur la VP avec près de 200 000 personnels.

Il aurait été ambitieux de proposer la généralisation de la Police Municipale, armée, à l'échelon local, soit municipale, soit intercommunale selon les spécificités. Celle-ci, verrait ses missions parfaitement réparties, avec les forces d'état. Ceci fait parti de notre projet de « Police Territoriale ».

A titre empirique, je voudrais vous rappeler que partout où la Police Municipale a été désarmée et/ou des missions ont été réorientées vers plus de « social » ou uniquement « préventif » l'insécurité s'est fortement développée : AMIENS, COLOMBES, TOULOUSE etc...

De plus, le Sénat a reconnu que le recul de l'insécurité de 20% en Seine Saint-Denis était dû à l'action de la Police Municipale.

Je trouve dommageable votre méthode de réflexion : une fois encore vous écarterez de celle-ci, les professionnels eux-mêmes, qui pourrais-je vous le rappeler, ne sont pas dénués de capacités intellectuelles, outre la valeur ajoutée de l'expérience.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président National,
Cédric MICHEL

Réponse du Président de l'UMP



LE PRÉSIDENT

Paris, le 13 mai 2013

Cher Monsieur le Président,

Par une lettre en date du 19 avril dernier, vous avez bien voulu me faire part de votre désapprobation quant à la proposition faite sur les polices municipales dans le cadre de notre convention d'avril consacrée à l'autorité.

En tant que maire de Meaux, j'ai choisi d'armer la police municipale car j'estime qu'elle constitue une force de sécurité au service de nos concitoyens et qu'elle doit donc pouvoir exercer sa mission dans les mêmes conditions de sécurité que la police nationale ou la gendarmerie.

Aussi, suis-je favorable à ce que l'armement de la police municipale puisse devenir la règle avec la possibilité, toutefois, pour les maires de pouvoir demander le désarmement de leur police municipale à titre dérogatoire en saisissant le Préfet. Les maires pourraient alors indiquer clairement à leurs agents et administrés les raisons pour lesquelles ils demandent le désarmement de la police municipale.

Parce qu'elles contribuent à l'efficacité et la visibilité des forces de sécurité, les polices municipales doivent être développées. Il me semble également indispensable de mieux coordonner les forces de la police nationale, de la gendarmerie nationale et de la police municipale, véritable 3ème force de sécurité, en définissant pour chacun des fonctions prioritaires. Cette meilleure coordination permettra de renforcer l'investigation et la lutte contre tous les phénomènes de délinquance, des petites effractions au grand banditisme.

Afin que vous puissiez nous faire part plus amplement de vos propositions, j'ai demandé à Bruno BESCHIZZA, secrétaire national de l'UMP en charge de la sécurité, de prendre contact avec vous pour fixer un rendez-vous.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Très Cordialement,

Jean-François COPÉ

Monsieur Cédric MICHEL

Union pour un Mouvement Populaire

238, rue de Vaugirard - TSA 41557 - 75901 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 40 76 60 00 - Internet : www.u-m-p.org

FELICITATIONS

Mardi 19 mars 2013

Félicitation À Notre Adhérente Mme Clémence ALLAMELE Pour Acte Héroïque



HONNEUR A LA POLICE MUNICIPALE

Le 8 mars 2013, Mme Clémence ALLAMELE, Policière Municipale, adhérente du SDPM, alors qu'elle était en dehors de ses heures de travail est venue secourir de fonctionnaires de la Police Nationale, en grave difficultés avec des "jeunes", au centre commercial SQY

OUEST à GUYANCOURT.

Alors que les deux fonctionnaires de la Police Nationale, voulait procéder à des interpellations, houleuses, une bombe lacrymogène a explosé aux visages des fonctionnaires.

Les deux agents de Police Nationale ont été aux prises des jeunes voyous, mais Mme ALLAMELE, Agent de Police Municipale, à VITRY SUR SEINE (94) est venue les secourir, a protégé les deux fonctionnaires en les portant dans le véhicule de Police et en effectuant un appel radio demandant des renforts au commissariat, mais aussi des secours.

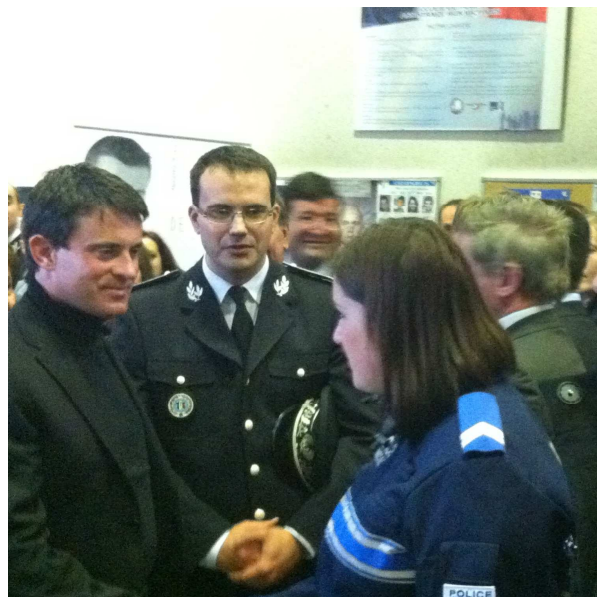
Son attitude courageuse et exemplaire a permis de sauver les fonctionnaires d'un lynchage qui aurait pu virer au drame.

Le témoignage de Mme Clémence ALLAMELE, a été décisif aux fins d'appréhender des auteurs de cette odieuse agression.

Mme ALLAMELE, a été félicitée par le Préfet et le Ministre Manuel VALLS.

Le SDPM demande que Mme Clémence ALLAMELE soit félicitée par l'octroi de la médaille de la Sécurité Intérieure avec agrafe "Police Municipale".

On peut regretter que la presse oublie, une fois encore, de faire l'éloge du travail héroïque d'un Agent de Police Municipale.



Les 3 policiers municipaux avaient mis fin au braquage

Lors d'une cérémonie officielle en mairie, le préfet de police Jean-Paul Bonnetain, a remis au nom du ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement à trois policiers municipaux de Plan de Cuques : le garde champêtre chef Serge Denis, Patrice Brun, et Laurent Jaulheau.

En présence de Jean-Pierre Bertrand, maire (SE) de la commune, des élus, de Béatrice Fontaine, responsable de la Division Sud, du capitaine Quilghini, et du chef d'état-major de la police judiciaire, André Cemeli, le préfet a souligné l'engagement de tous les policiers qui risquent leur vie, la synergie police municipale-police nationale et l'engagement de la municipalité quant à la sécurité.



En décembre, ils avaient arrêté les malfaiteurs qui s'en étaient pris à la bijouterie. Le préfet leur a rendu hommage. / PHOTO M.R.

Les trois policiers municipaux ont été mis à l'honneur, à la suite de l'arrestation des bra-

queurs de la bijouterie de Plan-de-Cuques le 13 décembre; vers 10 heures, des indivi-

dus lourdement armés pénétraient dans le commerce pour se faire remettre les bijoux. Prévenus du braquage, les trois policiers municipaux les plus proches se rendaient alors sur les lieux et parvenaient à arrêter les malfaiteurs, les remettant ensuite à la police nationale.

L'interpellation de ces individus a ensuite rendu possible l'élucidation de neuf autres affaires, des vols à main armée dans la région.

La commune de Plan-de-Cuques compte un effectif de deux ASVP et de six policiers municipaux, dotés d'un équipement de protection et d'armement. Les trois policiers municipaux avaient été mis à l'honneur dans la commune, le maire leur avait remis la médaille de la Ville, et la médaille pour faits de bravoure. **M.R.**

FELICITATIONS AUX PM DE SELESTAT

MEMBRES DU SDPM !



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
DU BAS-RHIN

CSP SELESTAT / N° 37936/12

Affaire suivie par
M :
Télécopie :

Sélestat, le 6/12/2012

Le Commandant fonctionnel,
Chef de la CSP de SELESTAT

à

Monsieur le Maire de SELESTAT

OBJET : Témoignage de satisfaction

PIECES JOINTES : Amplification du rapport de mise à disposition de Mrs

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'excellent travail accompli par les policiers municipaux Gérard, Jean Luc et Stéphane ZENNER à l'origine de l'interpellation le 3 décembre dernier à SELESTAT de Mrs Damario G et Carmel

En effet, le 3 décembre dernier à 12h30, cet équipage était informé par une employée de la librairie Wackenheim qu'une tentative d'escroquerie venait de se commettre dans son établissement par usage frauduleux d'une carte bancaire. Au même moment, les mis en cause quittaient précipitamment la librairie. Sans désemparer, ces policiers municipaux procédaient à leur interpellation et les mettaient à notre disposition.

Placés sous le régime de la garde à vue, les intéressés étaient trouvés porteurs de supports « transcash » destinés à la contrefaçon des cartes bancaires.

Cette interpellation a été réalisée avec un grand professionnalisme : elle a permis la mise hors d'état de nuire de deux escrocs sur le point de commettre de nombreuses infractions au préjudice des commerçants du centre ville. C'est pourquoi je tenais à vous faire part de mon entière satisfaction.

André D
Chef CSP de SELESTAT



ADRESSE POSTALE : 8 avenue du Général De Gaulle - D.P.30214 - 67900 SELESTAT CEDEX
STANDARD : 03 90 57 77 20 - FAX : 03 90 57 77 49



SDPM

SYNDICAT DE DEFENSE DES POLICIERS MUNICIPAUX

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal

Ville

Tél Fixe

Tél mobile

courriel

Grade

fonction

Date d'entrée en fonction

Commune d'emploi

Code Postal

Par la Présente adhère au SYNDICAT DE DEFENSE DES POLICIERS MUNICIPAUX (SDPM)

Important :

Les chèques sont à adresser à la Trésorerie du SDPM : Jean-Pierre PAUZIES, Trésorier adjoint
Hameau de Vers, lieu-dit les Couaïlles – 81190 SAINTE GEMME

Toute demande de renseignement sur l'adhésion : adhesion@sd-pm.org

Vous payer en 3 fois sur notre site internet : www.sdpm.net

TARIFS:

Anciens, sympathisants, catégorie C :
60 euros

Chefs de service
75 euros

Directeurs cadres A :
90 euros

Je certifie par l'envoi de ce formulaire l'authenticité des renseignements indiqués ci-dessus.

Date et Signature



LA LETTRE DE LA POLICE TERRITORIALE ET DE LA SECURITE URBAINE

Est un complément électronique de la
REVUE DE LA POLICE TERRITORIALE
(tirage 15 000 exemplaires)

La Lettre est adressée à tous les adhérents,
Mais aussi à tous ceux qui souhaitent la
recevoir.

Pour cela il suffit de s'inscrire à la
newsletter du SDPM sur notre site
www.sdpm.net

Publiée par le
**Syndicat de Défense des
Policiers Municipaux**
(SDPM)

Directeur de la Publication :
Président du SDPM

Conception :
SDPM

WWW.SDPM.NET

Retrouvez nos prochaines infos dans
notre revue nationale
Qui sera éditée à l'automne 2013
(octobre)

Orpheopolis – Orphelinat de la Police

Orpheopolis



Orpheopolis - L'orphelinat de la Police s'adresse aussi aux
policiers municipaux.

Né en 1921 de la volonté de quelques policiers, l'Orphelinat Mutualiste de la Police Nationale a très vite reçu l'adhésion et le soutien de milliers d'entre eux. Reconnue d'utilité publique dès 1925 et placée sous le haut patronage du Président de la République depuis 1947, l'institution n'a depuis cessé de fédérer des générations de policiers et de développer son action avec l'aide de son réseau de bénévoles sur tout le territoire et le soutien du grand public.

L'accompagnement des familles de policiers touchées par le deuil est réalisé tant sur un plan financier que moral, car les difficultés qu'elles rencontrent sont à la fois psychologiques et matérielles. Notre volonté est de répondre à l'ensemble des besoins identifiés par les visites aux familles, l'accueil des orphelins dans les villages et les prestations financières adaptées.

Désormais le SDPM est partenaire d'ORPHEOPOLIS.

Voir le site : www.orpheopolis.fr

ASSISTANCE - PRÉVOYANCE - SOLIDARITÉ

**Protégez-vous
et protégez vos proches**

**Policiers municipaux, gendarmes, pompiers
et autres personnels
du ministère de l'Intérieur**

Depuis 90 ans, nous apportons aides financières et présence immédiates aux familles d'adhérents frappées par le décès d'un des leurs. Nous accompagnons leurs orphelins jusqu'à leur entrée dans la vie active et lorsque cela est nécessaire, nous les accueillons au sein de nos villages d'Agde, Bourges et Nancy où ils bénéficient d'un suivi personnalisé.

**OFFRE SPÉCIALE
PREMIÈRE ADHÉSION**
Cotisation : 3,50 € par mois
Valable pendant votre première année
d'adhésion et l'année civile suivante

Chiffres clés

- 4 500 orphelins accompagnés
- Une capacité d'accueil de 120 enfants
- 82 400 adhérents
- 260 000 donateurs actifs
- 700 délégués et correspondants bénévoles

Reconnu d'utilité publique le 20 juin 1925
Placé sous le haut patronage du Président
de la République depuis 1947

Orphelinat Mutualiste de la Police Nationale - assistance
Orphelinat Mutualiste de la Police Nationale - prévoyance
44, rue Roger Salengro - 94126 Fontenay-sous-Bois cedex
Tél. : 01 49 74 22 22 - www.orpheopolis.fr

Orpheopolis



SYSTEME GUST



INTERNATIONAL POLICE TRAINING SYSTEM – SYSTEME GUST – DAVID MARINI

www.gust-self-defense.org



**PARTENAIRE AGREE DU
CONGRES NATIONAL DE LA
POLICE TERRITORIALE**



(le titre du Congrès est déposé à l'INPI)